

ÉTUDE SUR LES IMPLICATIONS D'UN REGROUPEMENT MUNICIPAL

SECTEUR MATAPÉDIA – LES PLATEAUX

MUNICIPALITÉS DE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE, DE L'ASCENSION-DE-PATAPÉDIA, DE SAINT-ALEXIS-DE-MATAPÉDIA, DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE ET DE MATAPÉDIA

Avril 2025

Liste des sigles et acronymes

ISQ	Institut de la statistique du Québec
LOTM	Loi sur l'organisation territoriale municipale
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MRC	Municipalité régionale de comté
PAFREM	Programme d'aide financière au regroupement municipal
SQ	Sûreté du Québec
TECQ	Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec

Liste des figures

- Figure 1 Caractéristiques générales des municipalités de Saint-François-d'Assise, de L'Ascension-De-Patapédia, de Saint-Alexis-de-Matapédia, de Saint-André-de-Restigouche et de Matapédia
- Figure 2 Synthèse de l'organisation territoriale municipale
- Figure 3 Évolution de la population municipalités de Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise et L'Ascension-de-Patapédia de 2001 à 2023
- Figure 4 Impacts d'un regroupement sur la desserte de services
- Figure 5 Estimation de l'économie nette résultant d'un regroupement
- Figure 6 Subvention estimée du Programme d'aide financière au regroupement municipal (2025)
- Figure 7 Liste des taux de taxation
- Figure 8 Impact d'un regroupement sur la charge fiscale
- Figure 9 Mesures de neutralité financière

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES	2
Renseignements généraux.....	2
Considérations historiques	2
Évolution récente de la population	5
ASPECTS SOCIOCULTUREL, ÉCONOMIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE	6
Communauté d'appartenance	6
Développement économique.....	7
Aménagement du territoire et urbanisme.....	9
Représentation politique	11
Services municipaux.....	11
Ressources humaines et matérielles.....	13
ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX	13
Dépenses de la nouvelle municipalité	13
<i>Économie nette</i>	14
Recettes et structure de taxation de la nouvelle municipalité	15
Subvention de regroupement.....	15
Dette à long terme	16
Surplus et réserves	16
Taux de taxation	16
Impact du regroupement sur la charge fiscale	17
PRINCIPAUX ENJEUX	18
Organisation politique	18
<i>Conseil municipal</i>	18
Organisation administrative	19
<i>Direction générale et poste de secrétaire-trésorier</i>	19
<i>Plan d'intégration</i>	19
Planification territoriale	19
Les employés municipaux.....	19
<i>Gestion du changement</i>	19
Plan de communication	20
<i>Système de gestion et de communication</i>	20
<i>Représentation politique des secteurs</i>	20
Bâtiments et équipements municipaux	20
Aspects financiers	20

<i>Neutralité financière</i>	20
Autres aspects.....	20
CONCLUSION	22
ANNEXE 1	23
Cartographie des territoires	23
ANNEXE 2	24
Prévisions budgétaires de la nouvelle municipalité.....	24

INTRODUCTION

Les municipalités de Saint-François-d'Assise, de L'Ascension-De-Patapédia, de Saint-Alexis-de-Matapédia, de Saint-André-de-Restigouche et de Matapedia ont réalisé cette étude sur les implications d'un regroupement de leurs territoires par l'entremise d'un comité de travail auquel ont été associés des officiers municipaux et des élus de chacune des municipalités, et ce, avec l'assistance technique de la MRC d'Avignon et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

En somme, les objectifs visés par l'étude sont les suivants :

- poser un regard sur les aspects socioculturel, économique, géographique et politique à considérer;
- examiner les impacts financiers et fiscaux qu'aurait un regroupement, notamment sur la charge fiscale des contribuables;
- identifier les principaux éléments à prendre en considération;
- présenter les prévisions budgétaires d'une nouvelle municipalité (2024);
- fournir aux autorités municipales un cadre pour évaluer l'opportunité de procéder au regroupement et amorcer, le cas échéant, la négociation des conditions.

La première partie de l'étude présente les caractéristiques générales des cinq municipalités concernées. Les renseignements généraux, les considérations historiques et les données sur l'évolution de la population fourniront aux lecteurs un portrait plus précis de ces municipalités.

La deuxième partie vise à présenter les aspects socioculturel, économique, géographique et politique à considérer dans le cadre de la démarche de regroupement. Les différents contextes au sein desquels évoluent les municipalités y sont précisés.

La troisième partie concerne les impacts financiers et fiscaux d'un regroupement, notamment sur la charge fiscale des contribuables. On y retrouve, entre autres, les hypothèses qui sous-tendent cette étude.

Enfin, la quatrième partie présente un sommaire des principaux éléments à prendre en considération, tels qu'identifiés par les membres du comité de travail qui ont participé à la réalisation de cette étude.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Renseignements généraux

Les municipalités de Saint-François-d'Assise, de L'Ascension-De-Patapédia, de Saint-Alexis-de-Matapédia, de Saint-André-de-Restigouche et de Matapédia font partie de la Municipalité régionale de comté d'Avignon (MRC d'Avignon), laquelle compte 11 municipalités locales et deux territoires non organisés. Les données suivantes présentent quelques renseignements qui permettent de situer et de connaître les cinq municipalités.

Figure 1

Caractéristiques générales des municipalités de Saint-François-d'Assise, de L'Ascension-De-Patapédia, de Saint-Alexis-de-Matapédia, de Saint-André-de-Restigouche et de Matapédia

Caractéristiques	Municipalités		
	Saint-François-d'Assise	L'Ascension-De-Patapédia	Saint-Alexis-de-Matapédia
Statut de la municipalité	Municipalité	Municipalité	Municipalité
Date de constitution	1926-09-03	1968-01-01	1855-07-01
Population au 1 ^{er} janvier 2024 (% dans l'ensemble)	655 (32)	158 (8)	503 (25)
Superficie en km ² (% dans l'ensemble)	179,75 (31)	97,05 (17)	85,07 (14)
Richesse foncière uniformisée (\$)	42 272 888	13 683 100	33 136 797
Nombre de membres du conseil	7	7	7
Division territoriale	Aucune	Aucune	Aucune
Caractéristiques	Municipalités		
	Saint-André-de-Restigouche	Matapédia	Nouvelle municipalité
Statut de la municipalité	Municipalité	Municipalité	Municipalité
Date de constitution	1855-07-01	1905-11-04	-
Population au 1 ^{er} janvier 2024 (% dans l'ensemble)	147 (7)	561 (28)	2 024 (100)
Superficie en km ² (% dans l'ensemble)	144,14 (25)	72,83 (13)	578,84 (100)
Richesse foncière uniformisée (\$)	18 642 700	44 707 240	152 442 724
Nombre de membres du conseil	7	7	7
Division territoriale	Aucune	Aucune	-

Considérations historiques

Contrairement aux municipalités côtières gaspésiennes, établies pour l'exploitation des ressources maritimes, les localités de l'arrière-pays sont apparues à la fin du XVIII^e siècle pour des raisons essentiellement agricoles et forestières.

Les municipalités de Saint-François-d'Assise, de L'Ascension-De-Patapédia, de Saint-Alexis-de-Matapédia, de Saint-André-de-Restigouche et de Matapédia découlent de ce phénomène. La fin de la Guerre d'Indépendance américaine (1783) favorise l'arrivée des Loyalistes dans ce secteur et pousse la Couronne britannique à débuter l'arpentage des terres et la création de fermes. Suivant les Loyalistes, des colons irlandais vinrent s'installer vers 1850 et, 10 ans plus tard, ce furent des Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard qui vinrent s'établir à Matapédia et à Saint-Alexis-de-Matapédia¹.



Saint-Alexis-de-Matapédia (1899)

Les travaux d'arpentage vont favoriser la colonisation des terres qui longent la rivière Matapédia et la Ristigouche². Cette colonisation permettra le développement des activités agricoles de subsistances et l'exploitation des forêts de ce secteur. Mais c'est surtout en raison de la crise économique de 1929 que les autorités politiques et religieuses de l'époque mirent en place une série de programmes favorisant la colonisation de l'arrière-pays gaspésien. Fuyant la misère des villes, plusieurs Canadiens français vinrent s'installer dans les Plateaux de la Matapédia afin d'ouvrir et d'exploiter des nouvelles terres et les forêts de la région.



Matapédia (1903-1911)

Les défis reliés à l'occupation du territoire sont nombreux et celui du transport est crucial. Conscient de cet enjeu, les autorités gouvernementales investirent dans la prolongation du chemin de fer entre Causapscal et Matapédia (1875) et de Matapédia vers Gaspé (1911). Toutefois, la prospérité économique de ces localités est étroitement liée au secteur forestier. L'agriculture repose davantage sur une économie de subsistance et sa transformation industrielle demeure marginale. Le *Bureau d'aménagement de l'Est du Québec* (BAEQ) (1963-1966) arrivera à ce constat.

¹ Magazine Gaspésie, L'agriculture en Gaspésie et aux îles : d'hier à demain, volume 36, #1, printemps-été 1999 # 135

² Magazine Gaspésie, L'occupation de l'arrière-pays gaspésien, volume 40, #2, automne 2003 # 148

Ainsi, la chute démographique, déjà signalée à la fin des années 1950, s'accélérera entre 1961 et 2001. Ces localités perdront près de 41% de leur population durant cette période. L'attrait du monde urbain et la faiblesse des revenus des exploitations agricoles expliquent, en partie, ce phénomène.



Rivière Ristigouche (1881)

La présence de deux rivières à saumon³ (La Matapédia et la Ristigouche) ainsi que le relief particulier des Plateaux favorisent un autre type de développement économique : le tourisme. L'âge d'or de la pêche au saumon se situe dans la 2^e moitié du XIX^e siècle et s'étend sur près de 100 ans. C'est l'époque des clubs privés où l'élite d'affaires américaine, européenne et canadienne s'approprie les rivières pour combler ses propres intérêts. La situation va changer dans les années 1960-1970 avec la fin des clubs privés (1977) et la création d'organismes dédiés à la démocratisation des activités de pêches sportives au saumon.

Situées au cœur d'un paysage de montagnes et de rivières, les municipalités de Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise et L'Ascension-de-Patapédia bénéficient d'un panorama exceptionnel unique. Afin de mettre en valeur cet atout, elles ont démarré le projet intitulé « la route des belvédères⁴ ». Le long d'un parcours reliant ces municipalités entre elles, quatre belvédères, à l'architecture unique et intégrée au paysage, seront érigés et disponibles à la clientèle touristique découvrant les Plateaux de la Matapédia. Ce projet est le fruit du rapprochement intermunicipal qui s'effectue dans le secteur Matapédia-et-les-Plateaux ces dernières années (Figure 4).

De fait, l'évolution des besoins sociaux et les services offerts à leurs citoyens respectifs ont favorisé la coopération intermunicipale et la concentration des énergies municipales en matière de développement économique, social et culturel. En somme, les défis présents et futurs qui se présentent à la collectivité de Matapédia-et-les-Plateaux amènent les instances municipales locales à repenser leur organisation ainsi que leurs façons de faire.

³ Magazine Gaspésie, Au pays des rivières, volume 47, #1, été 2010 # 168

⁴ [Les belvédères de Matapédia-et-les-Plateaux - Route des belvédères \(routedesbelvederes.com\)](http://routedesbelvederes.com)

Figure 2
Synthèse de l'organisation territoriale municipale

Municipalités	Changements à l'organisation territoriale	Dates
Saint-François-d'Assise	Fondation (rattachée à la municipalité de Saint-Alexis-de-Matapedia jusqu'en 1922)	1887
	Constitution de la municipalité	1926-09-03
L'Ascension-De-Patapédia	Fondation (Patapédia : <i>courant capricieux</i> en langue mi'gmaq)	1937
	Constitution de la municipalité	1968-01-01
Saint-Alexis-de-Matapédia	Fondation	1860
	Constitution de la municipalité	1855-07-01
Saint-André-de-Restigouche	Fondation (Ristigouche : <i>désobéis à son père</i> en langue mi'gmaq)	1842
	Constitution de la municipalité	1855-07-01
Matapédia	Fondation (Matapédia : <i>jonction de rivières</i> en langue mi'gmaq)	1808
	Constitution de la municipalité	1905-11-04

Évolution récente de la population

Municipalités	Population ⁵
Saint-François-d'Assise	655
L'Ascension-De-Patapédia	158
Saint-Alexis-de-Matapédia	503
Saint-André-de-Restigouche	147
Matapédia	561
TOTAL	2024

Comme le montre la figure suivante, les populations des municipalités de Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise et L'Ascension-de-Patapédia ont diminué depuis 2001, mais sont restées relativement stables au cours des 6 dernières années⁶.

En complémentarité, toujours selon les perspectives démographiques publiées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la population de la MRC d'Avignon pourrait connaître une légère augmentation de 0,5 % de sa population de 2020 à 2041⁷.

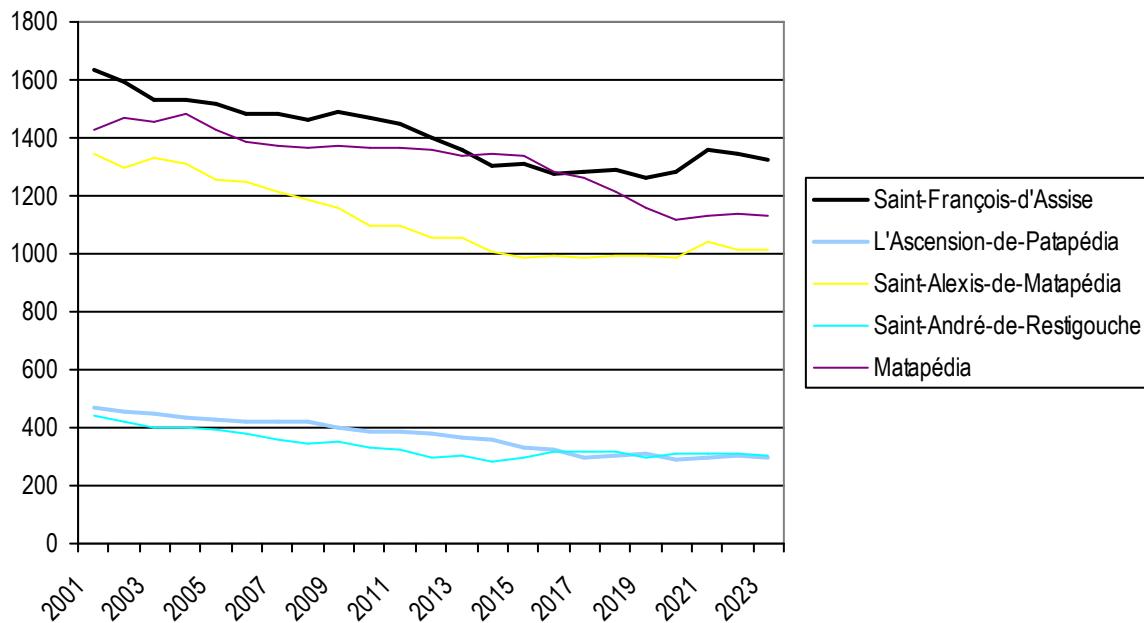
⁵ Décret de la population 2024

⁶ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « Estimations de la population des municipalités, Québec, 1^{er} juillet 2001 à 2023 » [En ligne] : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et sexe-municipalites> (consulté le 18 juillet 2024).

⁷ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, « Principaux résultats des perspectives démographiques des MRC du Québec, 2020-2041 » [En ligne] : https://statistique.quebec.ca/cartovista/demographie_prj_pop/index.html (consulté le 18 juillet 2024).

Figure 3

Évolution de la population municipalités de Matapedia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapedia, Saint-François-d'Assise et L'Ascension-de-Patapedia de 2001 à 2023



ASPECTS SOCIOCULTUREL, ÉCONOMIQUE, GÉOGRAPHIQUE ET POLITIQUE

Communauté d'appartenance

Les municipalités de Matapedia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapedia, Saint-François-d'Assise et L'Ascension-de-Patapedia se sont forgées au fil du temps une communauté d'appartenance et se sont dotées d'une identité territoriale commune : le secteur de Matapedia-et-les-Plateaux. Par ailleurs, les cinq municipalités impliquées dans cette étude possèdent des équipements municipaux, culturels et de loisirs complémentaires (équipements de voirie, de gestion des matières résiduelles, salle communautaire, patinoire, parc, etc.). Depuis plusieurs années, plusieurs initiatives ont donné lieu à une coopération et une collaboration entre ces municipalités, notamment sur le plan des services municipaux et le développement d'un projet touristique phare (Figure 4). De plus, une réelle volonté d'occuper et de développer leur territoire anime et renforce le sentiment d'appartenance de ces cinq communautés.

À la lumière de ce qui vient d'être énoncé, il y a lieu de croire qu'il existe une même communauté d'appartenance sur le territoire : la communauté de Matapedia-et-les-Plateaux.

Développement économique

La MRC Avignon, qui fait partie de la région administrative Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, est bornée au nord par la MRC de La Matapédia, à l'est par la MRC de Bonaventure, à l'ouest par la MRC de La Mitis et au sud par la rivière Ristigouche et la baie des Chaleurs. Le territoire comprend onze municipalités, deux territoires non organisés (TNO) et les communautés mi'gmaq de Gesgapegiag et de Listuguj. La superficie totale du territoire de la MRC est de 3 443,88 km². Les richesses naturelles et la position géographique de la MRC d'Avignon ont favorisé le développement de l'industrie forestière, de l'agriculture, de la villégiature et des activités récrétouristiques.

L'indice de vitalité économique, construit à partir du taux de travailleurs des 25 à 64 ans, du revenu médian avant impôt de la population de 18 ans et plus et du taux d'accroissement annuel moyen de la population sur 5 ans, donne un aperçu actualisé de la situation socioéconomique de la MRC d'Avignon et des municipalités qui la composent. Au 31 décembre 2021, l'indice de vitalité économique négatif de la MRC la place au 97^e rang sur les 104 MRC du Québec.

Indice de vitalité économique (IVE) des municipales de Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise et L'Ascension-de-Patapédia entre 2006 et 2020

Municipalités	IVE 2006 ⁸	IVE 2014	IVE 2016	IVE 2018	IVE 2020
Saint-François-d'Assise	-14,26	-15,83	-17,66	-14,67	-14,39
L'Ascension-De-Patapédia	-18,98	-19,30	-24,23	-25,53	-23,77
Saint-Alexis-de-Matapédia	-13,24	-16,22	-13,88	-13,55	-11,17
Saint-André-de-Restigouche	-18,93	-19,10	-8,16	-6,44	-8,83
Matapédia	-5,20	-6,58	-11,20	-11,87	-14,86

De 2014 à 2021, des cinq municipalités de Matapédia-et-les-Plateaux, seules Saint-Alexis-de-Matapédia et Saint-André-de-Restigouche ont connu une amélioration de leur indice de vitalité économique. Par contre, sur 1161 municipalités québécoises, aucune des municipalités ciblées dans cette étude de regroupement ne se situe au-dessus de la barre des 1000 municipalités et toutes sont restées dans le cinquième quintile.

Par ailleurs, ces municipalités n'exercent pas un rôle de pôle commercial ou de services. La Ville de Carleton-sur-Mer constitue ce pôle sur le territoire de la MRC d'Avignon, laquelle est située à une distance d'environ 75 kilomètres de Matapédia. Elle constitue le principal centre de services et de commerces pour toutes les autres municipalités de la MRC. Située à moins de 25 kilomètres de Matapédia, la ville de Campbellton, au Nouveau-Brunswick, constitue le pôle commercial pour les municipalités de Matapédia-et-les-Plateaux. Un regroupement de ces cinq municipalités ne devrait pas engendrer de changement de pouvoirs d'attraction dans la région.

La situation géographique des municipalités de Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise et L'Ascension-de-Patapédia leur apporte un potentiel de développement économique complémentaire sur différents aspects. Premièrement, la mise en opération du parc éolien du Plateau de l'entreprise Invenergy Wind, où 60 éoliennes produisent plus de 138

⁸ [Classements des localités¹ selon l'indice de vitalité économique², Québec, 2006-2014, 2016, 2018 et 2020 \(quebec.ca\)](#)

mégawatts d'énergie, verse annuellement 361 800 de redevances à la communauté⁹. Cet apport financier représente un levier non négligeable dans la réalisation des projets socioéconomiques dans ce secteur de la MRC d'Avignon. Aussi, le potentiel récrétouristique est en développement grâce, entre autres, à la réalisation de la *Route des Belvédères*¹⁰. Complémentaire au produit « saumon », ce projet permettra, à terme, d'améliorer les services touristiques dans le secteur de Matapedia-et-les-Plateaux et d'attirer des petites et moyennes entreprises. Un potentiel de développement agricole est aussi présent sur le territoire avec la production fourragère et le plan de développement de communautés nourricières pour favoriser l'autonomie alimentaire.

Les 5 municipalités ne bénéficient pas dans leur organisation actuelle d'agent.e.s pour le déploiement de projets porteurs, le montage de demandes de financement pour appliquer dans des programmes de soutien gouvernemental, la planification et la réalisation d'actions de développement local. Elles ont ainsi regroupé les efforts de développement économique, touristique et communautaire, ainsi que l'animation culturelle du milieu, sous le chapeau de la Corporation de développement économique Matapedia-les-Plateaux (CDEMLP). Depuis 2021, la CDEMLP s'est structurée autour de 3 postes principaux :

- un directeur général, qui assure les rôles de gestionnaire de la CDEMLP, de coordonnateur du projet de la Route des Belvédère et qui soutient le développement économique local;
- une animatrice culturelle, qui coordonne des projets culturels d'envergure visant des retombées sur les 5 municipalités;
- une agent.e administrative qui soutient l'organisation pour les suivis administratifs et financiers, les demandes de financement auprès de partenaires et les redditions de comptes.

Cette structure, bien que fragile car dépendante d'un financement du MAMH terminant en décembre 2025 et de quotes-parts importantes pour la capacité financière des municipalités, amène les élu.e.s et les équipes municipales locales à se pencher sur les enjeux essentiels de vitalité du territoire, les défis pour l'attraction et la rétention de personnes afin de renverser la tendance démographique et la vision du développement du milieu pour les années à venir.

Dans une optique de regroupement, la CDEMLP, qui complète les volets administratif et politique du fonctionnement municipal grâce à une équipe de soutien au développement, pourrait ainsi bénéficier d'un remaniement des leviers financiers et de l'organisation territoriale locale pour assoir son importance et s'intégrer pleinement dans la nouvelle structure municipale.

En somme, le regroupement des municipalités de Matapedia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapedia, Saint-François-d'Assise et L'Ascension-de-Patapedia pourrait engager les élus dans l'élaboration d'une stratégie de développement économique commune à larges spectres. Dans le contexte où les municipalités sont appelées à jouer un rôle de premier plan en matière de développement économique local, par l'entremise de leur MRC, il apparaît avantageux que les forces du milieu se mobilisent et aient une vision commune de leur avenir économique.

⁹ [Un parc éolien de «premières» à l'Ascension-de-Patapedia - Graffici : Graffici](#)

¹⁰ [La Route des belvédères : du rêve à la réalité | Radio-Canada](#)

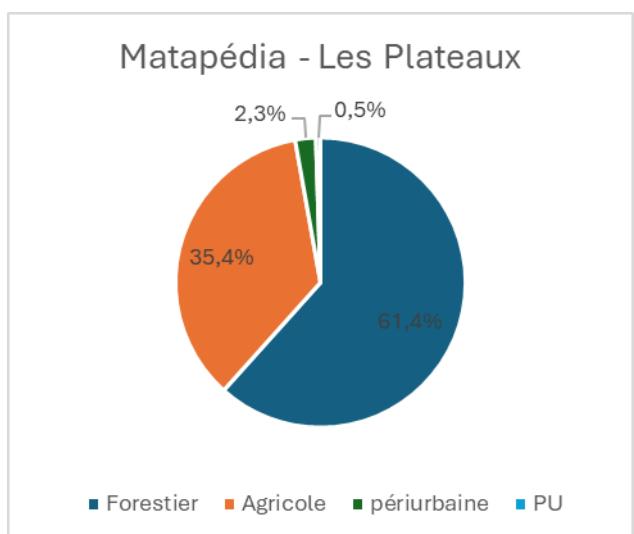
Aménagement du territoire et urbanisme

Municipalités	Superficies
Saint-François-d'Assise	179,75 km ²
L'Ascension-De-Patapédia	97,05 km ²
Saint-Alexis-de-Matapédia	85,07 km ²
Saint-André-de-Restigouche	144,14 km ²
Matapédia	72,83 km ²

Les cinq municipalités se situent dans la partie ouest du territoire de la MRC d'Avignon. Le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC est entré en vigueur le 13 octobre 1988 et il s'agit d'un schéma d'aménagement de première génération. Sa dernière mise à jour date du 2 juin 2023.

La MRC d'Avignon est une MRC à caractère rural où l'on retrouve une cohabitation entre les différents usages¹¹. Les activités agricoles et forestières sont présentes sur une grande partie du territoire de la MRC. À cela s'ajoute évidemment la présence de noyaux urbains autour desquels se greffent d'autres activités commerciales et industrielles. Située à l'extrême est de la MRC, la ville de Carleton-sur-Mer concentre une grande partie des activités économiques et industrielles comparativement à d'autres municipalités du territoire qui présentent une consolidation urbaine moins intensive.

Graphique des grandes affectations du territoire (moyenne)



Des divergences d'aménagement existent entre les municipalités côtières de la MRC et les municipalités touchées par l'étude qui sont situées à l'intérieur du territoire. Pour les municipalités de Saint-François-d'Assise, de L'Ascension-De-Patapédia, de Saint-Alexis-de-Matapédia, de Saint-André-de-Restigouche et de Matapédia, le développement urbain s'est principalement réalisé à proximité des ressources agricoles (35%) et forestières (61%) avec une particularité pour Matapédia en raison de la présence des rivières à saumon et du réseau routier¹² et ferroviaire.

¹¹ Voir les cartes relatives aux grandes affectations du territoire de la MRC en annexe.

Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Avignon fait ressortir une tendance quant à l'évolution de la population dans les dernières années et l'impact de celle-ci sur le développement des secteurs économiques agricoles et forestiers. La baisse démographique coïncide avec une diminution du nombre d'entreprises familiales dans ces secteurs. Le territoire des cinq municipalités offre encore certaines possibilités à cet effet, mais chacune d'elles s'active à développer d'autres activités (ex. récréotourisme) afin d'accroître l'attractivité du territoire auprès de nouveaux arrivants.

Dans un avenir prochain, les opportunités pourraient cependant s'avérer plus restreintes en raison de contraintes non négligeables rendant moins ou pas du tout propices à la construction, comme la présence de milieux humides ou l'application des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Dans d'autres cas, les projets de développement¹³ pourraient nécessiter des modifications aux plans d'urbanisme ou au schéma d'aménagement de la MRC.

¹² Voir la carte des zones urbaines et du réseau routier en annexe.

¹³ Tableau synthèse sur le nombre de permis émis pour les cinq municipalités

Représentation politique

À l'heure actuelle, l'organisation politique des cinq municipalités comprend un maire et six conseillers élus au suffrage universel tous les quatre ans. Il n'y a aucune division en districts électoraux. Les prochaines élections municipales auront lieu le 2 novembre 2025.

Dans une éventuelle demande commune de regroupement, les élus devraient se prononcer sur les modalités d'élection de la future municipalité. Il serait possible d'assurer une représentation de chacune des anciennes municipalités à la première élection générale suivant le regroupement. Le cas échéant, les conseils devraient s'entendre sur le nombre de postes du conseil qui seraient réservés à chaque secteur. Il reviendra au conseil de la nouvelle municipalité de déterminer les modalités d'élection, entre la création de districts électoraux ou le maintien du suffrage universel pour l'élection de l'ensemble des membres du conseil.

Sur le plan de la représentation politique et selon le décret constitutif de la MRC d'Avignon, la nouvelle Municipalité disposerait, avec une population de 2024 habitants. Cependant, sa représentation physique au conseil de la MRC passerait de cinq à une seule voix. Il reviendra à la MRC d'Avignon de se prononcer sur ce sujet une fois que la demande officielle de regroupement sera déposée au ministère.

Services municipaux

Sur le plan administratif, un regroupement aurait peu d'impacts. Les services rendus entre les municipalités demeureront à coûts et revenus nuls et un regroupement n'aurait pas d'impact sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (SQ). Le tableau suivant brosse un portrait de la situation :

Figure 4
Impacts d'un regroupement sur la desserte de services

Services	Situation actuelle	Impacts
Administration	Les municipalités ont chacune une direction générale et des bureaux administratifs	<u>Mise en commun</u> Les ressources humaines seront maintenues. Certains bureaux administratifs auront une vocation différente selon la volonté des élus municipaux.
Évaluation	L'évaluation municipale est régionalisée à l'échelle de la MRC	<u>Aucun</u> Voir avec la MRC pour des modalités adaptées à la nouvelle municipalité
Sécurité policière	Les municipalités ont recours aux services de la SQ.	<u>Aucun</u> Un regroupement n'aurait aucun impact sur la somme payable pour les services de la SQ selon les données de l'année 2025 et les modalités de calcul actuelles prévues au Règlement sur la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec.

Sécurité incendie	Les municipalités sont sous une entente de gestion intermunicipale pour la couverture du service d'incendie de la MRC	<u>Aucun</u> La desserte de services serait la même au lendemain d'un regroupement, mais il serait nécessaire de réviser les paramètres de l'entente intermunicipale.
Voirie municipale / déneigement	Les municipalités partagent certains équipements de voirie. Pour L'Ascension-de-Patapédia, il n'y a pas d'entente existante pour le déneigement et pour la voirie. La municipalité effectue son déneigement et l'entretien de son réseau routier avec ses employés.	<u>Mise en commun</u> Les ressources humaines et matérielles des deux services seraient maintenues en place pour desservir le territoire de la nouvelle municipalité.
Aqueduc et égout	Seule la Municipalité de Matapédia est desservie par les deux services. Un service d'aqueduc est présent dans les municipalités de Saint-Alexis-de-Matapédia et de Saint-François-d'Assise. Outre Matapédia, aucune autre municipalité n'est desservie par un réseau d'égout.	<u>Aucun</u> Le réseau actuel serait maintenu à la charge et au bénéfice du secteur desservi. La tarification du secteur serait ajustée au règlement de taxation 2025.
Matières résiduelles	Chaque municipalité paie les services pour la collecte et le traitement des matières résiduelles selon la population desservie. La Régie de traitement des matières résiduelles Avignon-Bonaventure est en cours de constitution. Un modèle sera élaboré et appliqué aux municipalités participantes (dont les 5 de MLP) selon les critères définis et la configuration locale.	<u>Aucun</u> Le regroupement sous l'administration de la Régie sera maintenu pour l'ensemble de la MRC et les services seront payés selon le modèle développé par la Régie (dont le critère de population desservie, qui ne variera pas)
Loisirs	Les municipalités possèdent des équipements de loisirs complémentaires La municipalité de Matapédia possède le centre de ski du « petit Chamonix ».	<u>Mise en commun</u> Les équipements de loisirs seraient maintenus dans chacun des secteurs et une programmation commune d'activités pourrait être mise en place.
Aménagement, urbanisme et développement	Les municipalités ont mis sur pieds la Corporation de développement économique Matapédia – Les Plateaux et contribuent financièrement à son fonctionnement. Le projet de la Route des belvédères est d'ailleurs piloté par la Corporation.	<u>Aucun</u> La Corporation de développement économique Matapédia – Les Plateaux serait maintenue à la charge et au bénéfice de la nouvelle municipalité. Un remaniement des leviers financiers et de l'organisation municipale pourrait cependant bénéficier à la CDEMLP grâce à une consolidation de son financement.

Ainsi, le niveau actuel de services municipaux serait maintenu au lendemain d'un regroupement. La mise en commun des ressources humaines et matérielles devrait permettre d'optimiser la desserte de services municipaux. En ce qui concerne les ententes intermunicipales existantes entre les municipalités, elles seraient annulées dans le contexte d'un regroupement.

Ressources humaines et matérielles

Conformément à l'article 122 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale¹⁴ (RLRQ, chapitre O-9), ci-après nommée LOTM, les fonctionnaires et les employés réguliers des municipalités impliquées dans le regroupement deviennent, sans réduction de traitement, des fonctionnaires et des employés de la nouvelle Municipalité. Ils conservent également leur ancienneté et leurs avantages sociaux. Dans cette perspective, aucun employé ne peut être congédié pour la seule raison du regroupement.

Aucune difficulté n'est appréhendée à l'heure actuelle en ce qui concerne les ressources humaines. Une réorganisation des effectifs serait toutefois nécessaire au lendemain d'un regroupement, et ce, dans une perspective d'optimisation de l'organisation du travail. Mentionnons qu'en vertu [de l'article 108 de la LOTM](#), le décret constituant la Municipalité locale issue du regroupement doit notamment contenir le nom de la personne qui est le premier greffier ou greffier-trésorier de la Municipalité.

Notons également que les 3 postes actuellement coordonnés par la CDEMLP dépendant de quotes-parts municipales, leur consolidation devra donc être prévue dans le cadre de l'exercice budgétaire de la nouvelle municipalité.

Concernant les équipements et infrastructures actuels des cinq municipalités, ceux-ci seraient évidemment mis en commun. Une analyse des besoins et d'opportunités concernant les bâtiments appartenant à la municipalité devra être réalisée une fois le conseil de la municipalité sera constitué.

ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX

Pour évaluer les impacts financiers et fiscaux d'un regroupement, il faut d'abord préparer le budget de l'an 1 de la nouvelle Municipalité. Cette opération vise à répondre à la question suivante : *si les municipalités de Matapedia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapedia, Saint-François-d'Assise et L'Ascension-de-Patapedia avaient été regroupées au 31 décembre 2024, quel aurait été le budget de la nouvelle Municipalité pour l'année 2025?* Il s'agit de mettre en parallèle les recettes et les dépenses prévues au budget de chaque municipalité pour l'année 2024 et d'apporter les reclassifications et les régularisations nécessaires pour faciliter la comparaison des résultats, identifier les économies possibles et les investissements supplémentaires et ajuster les taux de taxation et de tarification en fonction des coûts réels d'opération de la nouvelle municipalité.

Dépenses de la nouvelle municipalité

Chaque objet de dépense a été analysé par le comité de travail. Les hypothèses suivantes ont été retenues pour évaluer les dépenses de la nouvelle municipalité :

- L'étude est basée sur les prévisions budgétaires de l'année 2024;
- Aucun coût extraordinaire lié au regroupement n'est considéré dans les dépenses¹⁵;

¹⁴ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Loi sur l'organisation territoriale municipale, RLRQ, chapitre O-9 [En ligne] : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr>ShowDoc/cs/O-9> (consulté le 7 octobre 2016).

¹⁵ La subvention estimée du Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM), qui serait au montant total de 839 766 \$ (50% en 2025, 30% en 2026 et 20% en 2027), n'a pas été intégrée aux revenus de la nouvelle municipalité. Ce

- Le budget de la nouvelle municipalité est basé sur le niveau de services actuel de chacune des municipalités;
- Tous les employés municipaux permanents sont intégrés sans réduction de traitement dans la nouvelle municipalité conformément à l'article 122 de la LOTM;
- La rémunération des élus de la nouvelle municipalité est basée sur celle de la ville de Bonaventure (population comparable). Un maire à temps plein (60 000 \$/an) et six conseillers (6000\$/conseillers/an) avec 22% de charges sociales;
- Le bureau municipal et les points de services seront déterminés par le conseil de la nouvelle municipalité.
- Les dépenses reliées aux ententes intermunicipales entre les cinq municipalités sont annulées;
- Le service de gestion des matières résiduelles est maintenu intact dans l'attente du début des opérations de la Régie ;
- Le salaire des employés administratifs serait régularisé.

Économie nette

À la suite de l'analyse des dépenses, et dans une perspective conservatrice, les économies pressenties sont les suivantes :

- Conseil municipal¹⁶ (79 098 \$);
- Gestion financière et administrative¹⁷ (63 974 \$);

Au global, l'économie nette annuelle résultant d'un regroupement est estimée à 193 800 \$ représentant 3,6 % des sorties de fonds actuelles des cinq municipalités.

Figure 5
Estimation de l'économie nette résultant d'un regroupement

Économie nette résultant d'un regroupement

	Calcul de l'économie nette
Total des charges, frais de financement et activités d'investissement avant regroupement	
Saint-André-de-Restigouche	584 907 \$
Matapedia	1 568 150 \$
Saint-Alexis-de-Matapedia	1 176 573 \$
Saint-François-d'Assise	1 267 699 \$
L'Ascension-de-Patapedia	758 144 \$
Total	5 355 473 \$

montant devrait permettre de couvrir les dépenses extraordinaires liées au regroupement (exemples : harmonisation de la réglementation municipale, optimisation des équipements informatiques).

¹⁶ Économie réalisée suite au maintien d'un seul conseil municipal (un maire et six conseillers).

¹⁷ Économie basée sur le regroupement des dépenses relatives à : la téléphonie, la vérification financière, les contrats de services, l'entretien ménager et les coûts d'énergie, soit 22,8% d'économie possible. Les coûts d'adhésion à la FQM et l'ADMQ ne sont pas pris en considération dans les scénarios utilisés.

(dépenses reliées aux ententes intermunicipales)	-	
	Total	5 355 473 \$
(total des dépenses et autres activités financières après regroupement)	-	5 161 615 \$
Économie nette		193 858 \$
Pourcentage		3,62%

Recettes et structure de taxation de la nouvelle municipalité

Les hypothèses de taxation et de tarification qui ont été retenues par le comité de travail pour évaluer les recettes de la nouvelle municipalité sont les suivantes :

- Les rôles d'évaluation foncière sont uniformisés sur leurs valeurs combinées, soit 147 790 687 \$ au lieu de 143 371 840 \$ (avec une proportion médiane uniformisée à 88%).
- La tarification pour le service de collecte des matières résiduelles est uniformisée et maintenue au niveau actuel;
- L'ensemble de la tarification est établi de manière à financer le coût net de chacun des services;
- Aux fins du calcul de la péréquation et des compensations tenant lieu de taxes, les municipalités sont considérées comme non-regroupées en vertu du *Programme de neutralité financière* du MAMH, et ce, sur une période de 5 ans plus un amortissement dégressif de 3 ans;
- Les montants alloués à chacune des municipalités dans le cadre du *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec* (TECQ) sont maintenus et calculés selon la période 2024-2028;
- Les recettes reliées aux ententes intermunicipales entre les cinq municipalités sont annulées;
- La subvention du *Programme d'aide financière au regroupement municipal* (PAFREM) n'est pas intégrée aux prévisions budgétaires de la nouvelle municipalité.

Subvention de regroupement

Dans l'éventualité d'un regroupement en 2025, la nouvelle municipalité recevrait une subvention totale de 839 766 \$ répartie sur trois ans dans le cadre du PAFREM. Le calcul de cette subvention apparaît à la figure suivante :

Figure 6
Subvention estimée du Programme d'aide financière au regroupement municipal (2025)

An 1 (2025) – 50%	An 2 (2026) – 30%	An 3 (2027) – 20%	TOTAL versé – 100%
419 833 \$	251 930 \$	167 953 \$	839 766 \$

Dette à long terme

Quatre des cinq municipalités ont des règlements d'emprunt actifs totalisant près de 450 000 \$. Ces dettes à long terme ont été calculées dans le scénario retenu et leur remboursement est réparti en fonction du secteur respectif.

Surplus et réserves

Au lendemain d'un regroupement, les surplus financiers de chacune des municipalités seraient réservés à des investissements sur leur territoire de secteur respectif. Même s'il n'est pas possible de prévoir les montants exacts de l'excédent que les municipalités auraient accumulé au moment du regroupement, les conseils pourraient inclure dans la demande commune les modalités d'utilisation des excédents éventuels.

Taux de taxation

À partir des hypothèses retenues pour la préparation du budget de l'an 1 de la nouvelle municipalité, un taux unique estimé à 1,0244\$/100\$ a été utilisé. Ce scénario représente la situation après regroupement en tenant compte des hypothèses retenues par le comité de travail.

Figure 7 Liste des taux de taxation

	Saint-André-de-Restigouche		Matapedia	
	Avant	Après	Avant	Après
Taxes foncières générales	1,1000	1,0244		
<i>Résidentielle</i>			1,0400	1,0244
<i>Immeubles 6 logements</i>			1,0400	1,0244
<i>Immeubles non résidentiels</i>			1,1600	1,0244
<i>Immeubles agricoles</i>			1,0400	1,0244
	1,1000	1,0244	4,2800	4,0976

	Saint-Alexis-de-Matapedia		Saint-François-d'Assise		L'Ascension-de-Patapedia	
	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
Taxes foncières générales	1,2601	1,0244	1,2800	1,0244	1,1400	1,0244
<i>Résidentielle</i>						
<i>Immeubles 6 logements</i>						
<i>Immeubles non résidentiels</i>						
<i>Immeubles agricoles</i>						
	1,2601	1,0244	1,2800	1,0244	1,1400	1,0244

Impact du regroupement sur la charge fiscale

Les figures suivantes présentent l'impact d'un regroupement sur la charge fiscale globale des contribuables des cinq municipalités.

Figure 8
Impact d'un regroupement sur la charge fiscale

Unités résidentielles

	Évaluation	Charge fiscale			Pourcentage
		Avant regroupement	Après regroupement	Hausse (baisse)	
Saint-André-de-Restigouche					
	50 000 \$	550 \$	512 \$	(38)\$	-6,9%
	100 000 \$	1 100 \$	1 024 \$	(76)\$	-6,9%
	150 000 \$	1 650 \$	1 537 \$	(113)\$	-6,9%
	200 000 \$	2 200 \$	2 049 \$	(151)\$	-6,9%
	250 000 \$	2 750 \$	2 561 \$	(189)\$	-6,9%
Matapedia					
Résiduelle	50 000 \$	520 \$	512 \$	(8)\$	-1,5%
	100 000 \$	1 040 \$	1 024 \$	(16)\$	-1,5%
	150 000 \$	1 560 \$	1 537 \$	(23)\$	-1,5%
	200 000 \$	2 080 \$	2 049 \$	(31)\$	-1,5%
	250 000 \$	2 600 \$	2 561 \$	(39)\$	-1,5%
Immeubles non résidentiels	50 000 \$	580 \$	512 \$	(68)\$	-11,7%
	100 000 \$	1 160 \$	1 024 \$	(136)\$	-11,7%
	150 000 \$	1 740 \$	1 537 \$	(203)\$	-11,7%
	200 000 \$	2 320 \$	2 049 \$	(271)\$	-11,7%
	250 000 \$	2 900 \$	2 561 \$	(339)\$	-11,7%
Saint-Alexis-de-Matapedia					
	50 000 \$	630 \$	512 \$	(118)\$	-18,7%
	100 000 \$	1 260 \$	1 024 \$	(236)\$	-18,7%
	150 000 \$	1 890 \$	1 537 \$	(354)\$	-18,7%
	200 000 \$	2 520 \$	2 049 \$	(471)\$	-18,7%
	250 000 \$	3 150 \$	2 561 \$	(589)\$	-18,7%
Saint-François-d'Assise					
	50 000 \$	640 \$	512 \$	(128)\$	-20,0%
	100 000 \$	1 280 \$	1 024 \$	(256)\$	-20,0%
	150 000 \$	1 920 \$	1 537 \$	(383)\$	-20,0%

	200 000 \$	2 560 \$	2 049 \$	(511)\$	-20,0%
L'Ascension-de-Patapédia	250 000 \$	3 200 \$	2 561 \$	(639)\$	-20,0%
	50 000 \$	570 \$	512 \$	(58)\$	-10,1%
	100 000 \$	1 140 \$	1 024 \$	(116)\$	-10,1%
	150 000 \$	1 710 \$	1 537 \$	(173)\$	-10,1%
	200 000 \$	2 280 \$	2 049 \$	(231)\$	-10,1%
	250 000 \$	2 850 \$	2 561 \$	(289)\$	-10,1%

Selon le modèle de taxation utilisé au scénario 1, le regroupement se traduirait par l'application d'un taux de taxe unique pour l'ensemble des secteurs de la nouvelle municipalité. Toutefois, l'analyse de différents scénarios de taxation devraient être effectués afin de diversifier les sources de revenus en provenance de la taxe générale et de répartir équitablement le fardeau fiscal pour chaque immeuble imposable.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

Les comités de travail mis sur pied dans le cadre de l'exercice ont permis d'identifier les principaux enjeux d'un regroupement des municipalités de Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise et L'Ascension-de-Patapédia. Certains ont été évoqués précédemment, mais la présente section vise à présenter les enjeux de façon sommaire.

Organisation politique

Conseil municipal

- Relève politique : difficulté à combler les postes vacants et des élections partielles ont été nécessaires au cours des dernières années.
- Salaire des élus : le faible salaire versé aux élus est un frein au recrutement
- Charge de travail : les obligations des municipalités pèsent lourd sur les élus à temps partiel
- Difficulté administrative pour tenir l'élection (recrutement de personnel électoral).

Certaines mesures peuvent s'appliquer durant la période de transition menant à la première élection municipale suivant le regroupement. Un conseil provisoire pourrait comprendre, par exemple, trois élus pour chacune des municipalités regroupées.

Un nouveau conseil municipal, composé d'un maire à temps plein et de six conseillers, serait mis en place lors de l'élection municipale suivant l'entrée en vigueur du regroupement. Une représentation équilibrée des cinq municipalités pourrait s'appliquer sur une période limitée dans le temps. Il s'agirait d'une disposition législative particulière décrétée aux fins du regroupement et qui s'appliquerait pour un terme électoral. À la deuxième élection générale municipale, le maire et les conseillers seraient élus en bloc au suffrage universel.

Organisation administrative

Direction générale et poste de secrétaire-trésorier

Le choix d'une direction générale est une décision importante qui doit être prise au terme d'un processus de sélection rigoureux. Il est important que la personne qui occupe ce poste soit nommée rapidement au lendemain d'un regroupement afin qu'elle soit impliquée dès le début dans la mise en place des mesures requises à l'intégration des ressources humaines, financières et matérielles, des services municipaux et de la réglementation municipale, entre autres. Il est à noter, par ailleurs, que la demande commune doit contenir le nom de la personne qui sera le premier greffier-trésorier de la nouvelle municipalité.

Plan d'intégration

Il importe de doter rapidement la nouvelle municipalité d'un plan d'intégration de ses ressources et de ses services. À cet effet, le conseil municipal transitoire pourrait mettre sur pied un comité dédié à cette tâche auquel seraient associés des élus, des cadres et, au besoin, des professionnels. Parmi les éléments à considérer dans un plan d'intégration, notons la structure administrative de la nouvelle municipalité (organigramme), l'harmonisation de la réglementation, les cibles relativement à l'organisation des services sur l'ensemble du territoire, les stratégies à déployer pour intégrer les services des municipalités regroupées, les coûts reliés à cette intégration, un échéancier de réalisation, etc.

Planification territoriale

Une fois le nouveau conseil municipal en place, une vision commune de l'organisation territoriale de la nouvelle municipalité serait requise. Compte tenu des délais relatifs à l'entrée en vigueur d'un nouveau plan d'urbanisme, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme¹⁸ (RLRQ, chapitre A-19.1), un plan intérimaire pourrait être adopté afin de définir la vision de la nouvelle municipalité, sa mission et ses objectifs.

Il a été mentionné que les règlements d'urbanisme, pour simplifier les procédures de modification exigées par la loi, des modalités législatives particulières relatives à l'intégration de la réglementation d'urbanisme des cinq municipalités pourraient faire partie de la demande commune. À ce niveau, l'aide de la MRC d'Avignon sera essentielle. Les employés municipaux

Gestion du changement

Gérer le changement dans le cadre d'un regroupement municipal est un défi. Bien qu'aucune difficulté ne soit appréhendée en ce qui concerne les ressources humaines, la perspective d'un regroupement peut créer une période d'incertitude au niveau des relations de travail.

Rappelons qu'en vertu de l'article 122 de la LOTM, les fonctionnaires et les employés des municipalités impliquées dans le regroupement deviennent, sans réduction de traitement, des fonctionnaires et des employés de la nouvelle municipalité. Ils conservent leur ancienneté et leurs avantages sociaux. Par ailleurs, à moins de raisons majeures, aucun employé ne devrait être embauché au cours de la période précédant un regroupement municipal afin de ne pas alourdir la masse salariale de la nouvelle municipalité.

¹⁸ Gouvernement du Québec, Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, chapitre A-19.1 [En ligne] : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr>ShowDoc/cs/A-19.1> (consulté le 9 février 2017).

Plan de communication

L'une des clés du succès d'un regroupement municipal consiste à tenir informées les personnes intéressées par le projet. Il est question ici des citoyens, des organismes communautaires, des entreprises locales, de la MRC, de même que les organismes gouvernementaux.

À cet égard, il est important qu'une stratégie de communication concertée puisse permettre aux personnes intéressées de suivre les différentes étapes d'un regroupement. Tel qu'évoqué ci-haut, une attention particulière doit être accordée aux employés municipaux dans le but notamment de générer une vision commune et d'établir un climat de confiance et de mobilisation. Différentes mesures pourraient être envisagées sur le plan communicationnel, entre autres :

- sommaire des principaux aspects et enjeux soulevés dans l'étude;
- communiqués et séances d'information communes auprès des employés de chacune des municipalités;
- séances d'information publiques;
- bulletins collectifs destinés aux citoyens;
- communiqués de presse communs sur l'état d'avancement du projet.

Système de gestion et de communication

À l'instar des ressources, des services et de la réglementation municipale en général, il serait nécessaire que les systèmes de gestion et de communication soient intégrés le plus rapidement possible, notamment en ce qui concerne les systèmes de gestion financière et de sécurité publique.

Représentation politique des secteurs

Le territoire de la nouvelle municipalité ne serait pas divisé en districts électoraux, mais une disposition législative serait prévue dans un décret de regroupement pour assurer une représentation politique équitable des deux secteurs pendant le premier terme électoral, c'est-à-dire après la première élection générale.

Bâtiments et équipements municipaux

Les équipements et infrastructures actuels des cinq municipalités seraient mis en commun à la suite d'un regroupement. Rappelons que le bureau municipal et les points de services seront déterminés par le conseil de la nouvelle municipalité.

Aspects financiers

Neutralité financière

Le projet de loi no 79, Loi édictant la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux a été adopté en mars 2025. Ce faisant, une nouvelle disposition à la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que les aides financières gouvernementales octroyées à une municipalité issue d'un regroupement

doivent être au moins équivalentes aux montants dont auraient bénéficié les municipalités concernées si le regroupement n'avait pas eu lieu, et ce, pendant 10 ans.

Dans le cas de la somme payable pour les services de la SQ, une mesure de neutralité financière est également appliquée au moyen d'un coefficient de neutralité réduit utilisé pour le calcul de la facture annuelle. À compter de la première année du regroupement, le calcul prend en considération les données de la nouvelle municipalité regroupée (richesse foncière uniformisée, population, etc.). Au fil des années, la facture annuelle peut tout de même varier en fonction de ces données, mais le coefficient de neutralité réduit conserve la même valeur pendant huit ans. À compter que la 9^e année, il augmente annuellement pour s'établir à 1 à la 12^e année suivant le regroupement, au moment où la mesure de neutralité prend fin.

Autres aspects

Plusieurs autres aspects devraient faire l'objet d'un examen plus approfondi afin d'uniformiser les pratiques des cinq municipalités. Chacun de ces aspects pourrait être géré au moment jugé opportun, selon les priorités établies dans un plan d'intégration. La liste suivante n'est toutefois pas exhaustive :

- uniformiser les politiques et règles applicables aux différents secteurs d'intervention;
- analyser les différents contrats liant les municipalités à d'autres partenaires;
- obtenir un nouveau numéro d'entreprise au Registraire des entreprises du Québec;
- effectuer un bilan financier en cours d'année, le cas échéant.

CONCLUSION

Cette étude de regroupement avait pour objectifs de présenter les prévisions budgétaires de la nouvelle municipalité (2024), d'examiner les impacts financiers et fiscaux d'un regroupement, notamment sur la charge fiscale des contribuables, et d'identifier les principaux enjeux d'un regroupement. Elle visait également à fournir aux autorités municipales un cadre pour évaluer l'opportunité de procéder au regroupement (avantages et inconvénients) et, le cas échéant, amorcer la négociation des conditions en vue de la présentation d'une demande commune au gouvernement.

Après avoir examiné les résultats de l'étude, les conseils municipaux devront statuer sur la poursuite de la démarche menant au regroupement de leur municipalité (préparation de la demande commune, consultation publique, adoption et signature de la demande commune, etc.).

Rappelons que plusieurs hypothèses retenues dans cette étude devront faire l'objet d'une décision des conseils municipaux afin d'en inclure les modalités dans la demande commune, le cas échéant. Sans toutefois considérer cette liste exhaustive et complète, les éléments suivants devront faire partie de la demande commune :

- le nom de la nouvelle municipalité;
- la description de son territoire;
- le nom de la MRC dont le territoire comprend ceux des municipalités demanderesses;
- la loi régissant la municipalité, en l'occurrence le Code municipal du Québec;
- la composition du conseil provisoire responsable de l'administration des affaires de la nouvelle municipalité jusqu'à l'entrée en fonction de la majorité des membres du conseil élus lors de la première élection générale;
- la date, l'heure et le lieu de la tenue de la première séance du conseil municipal;
- le nom de la personne qui assumera la fonction de premier secrétaire-trésorier de la municipalité;
- la division du territoire de la municipalité en districts électoraux ou la façon de l'effectuer, aux fins de la première élection générale, le cas échéant;
- la date du scrutin pour la tenue de la première élection générale et l'année civile où sera tenue la deuxième élection générale.

Annexe 1

Cartographie des territoires municipaux



Annexe 2

Prévisions budgétaires de la nouvelle municipalité

RÉSULTATS DÉTAILLÉS

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Saint-André-de-Restigouche 06040	Matapedia 06045	Saint-Alexis-de-Matapedia 06050	Saint-François-d'Assise 06055	L'Ascension-de-Patapedia 06060	Total avant regroupement	Régularisation	Nouvelle municipalité
Revenus								
Fonctionnement								
Taxes	1	194 827	785 925	537 197	678 651	191 800	2 388 400	(137 801)
Compensations tenant lieu de taxes	2	10 267	289 025	21 320	33 113	16 864	370 589	1
Quotes-parts	3							
Transferts	4	330 763	331 725	777 557	483 448	432 504	2 355 997	10 943
Services rendus	5	4 380	143 600	27 050	62 293	5 282	242 605	(55 295)
Imposition de droits	6	1 600	8 500	4 800	3 300	17 500	35 700	
Amendes et pénalités	7							
Intérêts	8	1 020	3 350	1 500	1 505	1 450	8 825	
Autres revenus	9	42 050	176 025	139 289	179 098	128 644	665 106	(11 706)
	10	584 907	1 738 150	1 508 713	1 441 408	794 044	6 067 222	(193 858)
								5 873 364
Charges								
Administration générale	19	156 731	353 555	192 030	268 019	215 558	1 185 893	(145 393)
Sécurité publique	20	32 397	153 025	81 545	125 284	41 639	433 890	(39 340)
Transport	21	160 960	390 540	410 917	292 901	299 094	1 554 412	(8 167)
Hygiène du milieu	22	41 344	281 325	144 447	242 316	34 664	744 096	1 354
Santé et bien-être	23		19 000		41 462		60 462	38
Aménagement, urbanisme et développement	24	87 550	169 340	86 000	153 635	52 692	549 217	3 933
Loisirs et culture	25	29 125	199 365	173 591	78 296	107 997	588 374	(6 354)
Réseau d'électricité	26							
Frais de financement	27	76 800	2 000	88 043	65 786	6 500	239 129	71
Amortissement des immobilisations	28							
	29	584 907	1 568 150	1 176 573	1 267 699	758 144	5 355 473	(193 858)
Excédent (déficit) de l'exercice	30		170 000	332 140	173 709	35 900	711 749	()
								711 749

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Saint-André-de-Restigouche 06040	Matapedia 06045	Saint-Alexis-de-Matapedia 06050	Saint-François-d'Assise 06055	L'Ascension-de-Patapedia 06060	Total avant regroupement	Régularisation	Nouvelle municipalité
Excédent (déficit) de l'exercice	1	0	170 000	332 140	173 709	35 900	711 749	(0)
Moins: revenus d'investissement	2	(())
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice								
avant conciliation à des fins fiscales	3	0	170 000	332 140	173 709	35 900	711 749	(0)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES								
<i>Ajouter (déduire)</i>								
Immobilisations								
Amortissement	4							
Réduction de valeur / Reclassement	7							
	8							
Propriétés destinées à la revente								
Coût des propriétés vendues	9							
Réduction de valeur / Reclassement	10							
	11							
Prêts, placements à long terme à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales								
Remboursement ou produit de cession	12							
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13							
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14							
	15							
Financement								
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16							
Remboursement de la dette à long terme	17	(170 000	71 240	173 600	35 900	(450 740)
	18	(170 000)	(71 240)	(173 600)	(35 900)	(450 740))	(450 740)
Affectations								
Activités d'investissement	19	(260 900	109	(261 009)	(261 009)
Excédent (déficit) accumulé								
	25		(260 900)	(109)		(261 009)		(261 009)
	26	(170 000)	(332 140)	(173 709)	(35 900)	(711 749)		(711 749)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	27				()			()

ANALYSE DES REVENUS

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Saint-André-de-Restigouche 06040	Matapedia 06045	Saint-Alexis-de-Matapedia 06050	Saint-François-d'Assise 06055	L'Ascension-de-Patapedia 06060	Total avant regroupement	Régularisation	Nouvelle municipalité
TAXES								
SUR LA VALEUR FONCIÈRE								
Taxes générales								
Taxe foncière générale	1	164 613	451 000	399 197	480 971	156 000	1 651 781	-137 801
Taxes spéciales								
Service de la dette	2		12 800		26 092		38 892	
Taxes de secteur								
Taxes spéciales								
Autres	8							
	9	164 613	463 800	399 197	507 063	156 000	1 690 673	-137 801
SUR UNE AUTRE BASE								
Taxes, compensations et tarification								
Services municipaux								
Eau	10		125 000	28 000	68 338		221 338	221 338
Égout	11		69 800				69 800	69 800
Traitement des eaux usées	12							
Matières résiduelles	13	22 150	119 500	50 000	80 500	23 800	295 950	295 950
Autres								
- Récupération	14	7 584		20 000	22 750		50 334	50 334
- Autres	15	480	7 825	40 000		7 000	55 305	55 305
Centres d'urgence 9-1-1	17							
Service de la dette	18							
Activités de fonctionnement	19							
Activités d'investissement	20							
	21	30 214	322 125	138 000	171 588	30 800	692 727	692 727
Taxes d'affaires								
Sur l'ensemble de la valeur locative	22							
Autres	23					5 000	5 000	5 000
	24					5 000	5 000	5 000
	25	30 214	322 125	138 000	171 588	35 800	697 727	697 727
	26	194 827	785 925	537 197	678 651	191 800	2 388 400	-137 801
								2 250 599

ANALYSE DES REVENUS

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Saint-André-de-Restigouche 06040	Matapedia 06045	Saint-Alexis-de-Matapedia 06050	Saint-François-d'Assise 06055	L'Ascension-de-Patapedia 06060	Total avant regroupement	Régularisation	Nouvelle municipalité
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES								
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES								
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement								
Taxes sur la valeur foncière	1		14 750			14 750		14 750
Taxes sur une autre base								
Taxes, compensations et tarification	2		9 500		11 141	20 641		20 641
Taxes d'affaires	3							
Compensations pour les terres publiques	4	10 267	75	12 558	5 723	28 623		28 623
	5	10 267	24 325	12 558	16 864	64 014		64 014
Immeubles des réseaux								
Santé et services sociaux	6		84 500			84 500		84 500
Cégeps et universités	7		43 150			43 150		43 150
Écoles primaires et secondaires	8		134 750	20 000	18 729	173 479		173 479
	9		262 400	20 000	18 729	301 129		301 129
	14	10 267	286 725	20 000	31 287	16 864	365 143	365 143
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES								
Taxes sur la valeur foncière	15		2 300	570	814	3 684		3 684
Taxes sur une autre base								
Taxes, compensations et tarification	16		750	1 012		1 762		1 762
Taxes d'affaires	17							
	18		2 300	1 320	1 826	5 446		5 446
ORGANISMES MUNICIPAUX								
Taxes sur la valeur foncière	19							
Taxes sur une autre base								
Taxes, compensations et tarification	20							
	21							
	25	10 267	289 025	21 320	33 113	16 864	370 589	370 589

ANALYSE DES REVENUS

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Saint-André-de-Restigouche 06040	Matapedia 06045	Saint-Alexis-de-Matapedia 06050	Saint-François-d'Assise 06055	L'Ascension-de-Patapedia 06060	Total avant regroupement	Régularisation	Nouvelle municipalité
TRANSFERTS								
TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT								
Administration générale	1					131 400	131 400	131 400
Sécurité publique								
Police	2							
Sécurité incendie	3			5 000	36 860		41 860	41 860
Sécurité civile	4							
Autres	5							
Transport								
Réseau routier								
Voirie municipale	6	87 387	99 000	186 000	128 092	182 000	682 479	682 479
Enlèvement de la neige	7			65 900			65 900	65 900
Autres	8	60 000	5 000	199 599		5 100	269 699	269 699
Hygiène du milieu								
Eau et égout								
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16			74 400			74 400	74 400
Réseau de distribution de l'eau potable	17							
Traitement des eaux usées	18							
Réseaux d'égout	19							
Matières résiduelles								
Déchets domestiques et assimilés	20		8 000	18 507	3 000		29 507	29 507
Matières recyclables		7000	20 035		20 000	7694	54 729	
Aménagement, urbanisme et développement								
Autres	34	123 774	6 000				129 774	129 774
Loisirs et culture								
Activités récréatives	35				17 880		17 880	17 880
Activités culturelles								
Réseau d'électricité	38							
	39	278 161	138 035	549 406	187 952	344 574	1 498 128	1 498 128

ANALYSE DES REVENUS

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Saint-André-de-Restigouche 06040	Matapedia 06045	Saint-Alexis-de-Matapedia 06050	Saint-François-d'Assise 06055	L'Ascension-de-Patapedia 06060	Total avant regroupement	Régularisation	Nouvelle municipalité
TRANSFERTS (suite)								
TRANSFERTS DE DROIT								
Regroupement municipal	#							
Péréquation	#	44 118	157 350	198 975	257 115	87 930	745 488	745 488
Réorganisation municipale	#							
Neutralité	#							
Diversification des revenus	#			198			198	198
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	#							
Programme d'aide financière aux MRC	#							
Autres (TVQ)	#	8 484	36 340	28 978	38 381	112 183	10 943	123 126
	#	52 602	193 690	228 151	295 496	87 930	857 869	857 869
TOTAL DES TRANSFERTS	#	330 763	331 725	777 557	483 448	432 504	2 355 997	10 943
								2 366 940

ANALYSE DES REVENUS

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Saint-André-de-Restigouche 06040	Matapedia 06045	Saint-Alexis-de-Matapedia 06050	Saint-François-d'Assise 06055	L'Ascension-de-Patapedia 06060	Total avant regroupement	Régularisation	Nouvelle municipalité
SERVICES RENDUS								
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX								
Administration générale								
Application de la loi	1							
Évaluation	2							
Autres	3	2 000	1 200			490	3 690	
	4	2 000	1 200			490	3 690	(3 690)
Sécurité publique								
Police	5		6 000				6 000	
Sécurité incendie	6		23 950	11 000			34 950	
Sécurité civile	7							
Autres	8							
	9		29 950	11 000			40 950	(40 950)
Transport								
Réseau routier								
Voirie municipale	10							
Enlèvement de la neige	11				8 155		8 155	
Autres	12							
Transport collectif	13							
Autres	14							
	15				8 155		8 155	(8 155)

	Saint-André-de-Restigouche 06040	Matapedia 06045	Saint-Alexis-de-Matapedia 06050	Saint-François-d'Assise 06055	L'Ascension-de-Patapedia 06060	Total avant regroupement	Régularisation	Nouvelle municipalité
SERVICES RENDUS (suite)								
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)								
Loisirs et culture								
Activités récréatives	37			2 000		2 000		
Activités culturelles		500				500		
	40	500		2 000		2 500	(2 500)	
Réseau d'électricité	41							
	42	2 500	31 150	13 000	8 155	490	55 295	(55 295)
AUTRES SERVICES RENDUS								
Administration générale	43	1 880	99 150	4 500	23 320	4 000	132 850	132 850
Sécurité publique	44				29 818		29 818	
Transport								
Autres	49		4 500			4 500		4 500
Hygiène du milieu	51		1 500			792	2 292	2 292
Aménagement, urbanisme et développement	53			200			200	200
Loisirs et culture	54		7 300	9 350	1 000		17 650	17 650
Réseau d'électricité	55							
	56	1 880	112 450	14 050	54 138	4 792	187 310	187 310
TOTAL DES SERVICES RENDUS	57	4 380	143 600	27 050	62 293	5 282	242 105	(55 295)
IMPOSITION DE DROITS								
Licences et permis	58	600	1 500	800	300	200	3 400	3 400
Droits de mutation immobilière	59	1 000	7 000	4 000	3 000	300	15 300	15 300
Droits sur les carrières et sablières	60					3 000	3 000	3 000
Autres	61					14 000	14 000	14 000
	62	1 600	8 500	4 800	3 300	17 500	35 700	35 700
AMENDES ET PÉNALITÉS	63							
INTÉRÊTS	64	1 020	3 350	1 500	1 505	1 450	8 825	8 825
AUTRES REVENUS								
Contributions gouvernement fédéral						5 021	5 021	
Contribution - remboursement formation pompier			4 000				4 000	
Contributions des organismes municipaux	70		11 685				11 685	11 685
Autres contributions (Éolien CV1 et 2)	71		130 425		5 300		135 725	135 725
Autres (redevances éoliennes - Régie GIM)	72	42 050	29 915	139 289	173 798	123 623	508 675	-11 706
	73	42 050	176 025	139 289	179 098	128 644	665 106	(11 706)
								653 400

ANALYSE DES CHARGES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Saint-André-de-Restigouche 06040	Matapedia 06045	Saint-Alexis-de-Matapedia 06050	Saint-François-d'Assise 06055	L'Ascension-de-Patapedia 06060	Total avant regroupement	Régularisation	Nouvelle municipalité
ADMINISTRATION GÉNÉRALE								
Conseil	1	36 826	69 770	49 030	45 951	32 711	234 288	-79 098
Application de la loi	2	5 240		2 900	5 450		13 590	
Gestion financière et administrative	3	84 000	198 020	116 000	166 248	164 706	728 974	-63 974
Greffé	4		7 900			3 265	11 165	
Évaluation	5	14 717	27 365	24 100	24 315	12 876	103 373	
Gestion du personnel	6							
Autres	7	15 948	50 500		26 055	2 000	94 503	-2 321
	8	156 731	353 555	192 030	268 019	215 558	1 185 893	-145 393
								1 040 500
SÉCURITÉ PUBLIQUE								
Police	9	10 897	50 775	26 295	31 885	10 918	130 770	-6 000
Sécurité incendie	10	21 000	98 625	54 600	87 514	29 600	291 339	-34 950
Sécurité civile	11		3 625			1 121	4 746	
Autres	12	500		650	5 885		7 035	1 610
	13	32 397	153 025	81 545	125 284	41 639	433 890	-39 340
								394 550
TRANSPORT								
Réseau routier								
Voirie municipale	14	79 960	288 550	201 317	168 310	175 831	913 968	913 968
Enlèvement de la neige	15	73 000	92 990	200 400	118 391	116 763	601 544	-8 155
Éclairage des rues	16	7 000	9 000	4 300	5 200	6 500	32 000	
Circulation et stationnement	17	1 000		4 400	1 000		6 400	
Transport collectif								
Transport en commun	18			500			500	500
Transport aérien	19							
Transport par eau	20							
Autres	1	160 960	390 540	410 917	292 901	299 094	1 554 412	-8 167
								1 546 245

HYGIÈNE DU MILIEU

Eau et égout

Approvisionnement et traitement

de l'eau potable	2	48 335	2 000	22 820		73 155		73 155
Réseau de distribution de l'eau potable	3	34 220	69 200	90 035		193 455		193 455
Traitement des eaux usées	4		1 900			1 900		1 900
Réseaux d'égout	5		67 900			67 900		67 900

Matières résiduelles

Déchets domestiques et assimilés

Collecte et transport	6	39 344	50 000	52 000	49 250	8 000	198 594	
Élimination	7	2 000	35 000		27 400	8 832	73 232	1 354

Matières recyclables

Collecte sélective

Collecte et transport	8		27 000	21 247	13 987	8 832	71 066	
Tri et conditionnement	9		500		14 942	500	15 942	

Matières organiques

Collecte et transport	10				150		150	
Traitement	11							
Matériaux secs	12		16 470		23 732		40 202	
Autres	13					8 500	8 500	8 500

Plan de gestion

Autres

Cours d'eau

Protection de l'environnement

Autres

	19	41 344	281 325	144 447	242 316	34 664	744 096	1 354	745 450
--	----	--------	---------	---------	---------	--------	---------	-------	---------

ANALYSE DES CHARGES

EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Saint-André-de-Restigouche 06040	Matapedia 06045	Saint-Alexis-de-Matapedia 06050	Saint-François-d'Assise 06055	L'Ascension-de-Patapedia 06060	Total avant regroupement	Régularisation	Nouvelle municipalité
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE								
Logement social	20		19 000		6 500	25 500		25 500
Sécurité du revenu	21				17 500	17 500		17 500
Autres	22				17 462	17 462	38	17 462
	23		19 000		41 462	60 462		60 500
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT								
Aménagement, urbanisme et zonage	24		30 575	20 000	25 607	7 692	83 874	3 933
Rénovation urbaine			12 500				12 500	
Biens patrimoniaux	25							
Autres biens	26							
Promotion et développement économique								
Industries et commerces	27	80 000		1 000			81 000	
Tourisme	28		94 765		96 280	45 000	236 045	
Autres	29	7 550	11 500	5 000	31 748		55 798	
Autres	30		20 000	60 000			80 000	
	31	87 550	169 340	86 000	153 635	52 692	549 217	3 933
LOISIRS ET CULTURE								
Activités récréatives								
Centres communautaires	32	25 325	19 545	56 853			101 723	
Patinoires intérieures et extérieures	33		2 000	62 260	40 600	29 470	134 330	
Piscines, plages et ports de plaisance	34							
Parcs et terrains de jeux	35	500	58 800	36 678	6 950	69 506	172 434	
Parcs régionaux	36							
Expositions et foires	37							
Autres	38	300	84 025		5 500	5 021	94 846	-2 500
	39	26 125	164 370	155 791	53 050	103 997	503 333	-2 500
Activités culturelles								
Centres communautaires	40				20 350		20 350	

Bibliothèques	41	3 000	5 800	2 800	4 896	16 496		16 496
Patrimoine								
Musées et centres d'exposition	42							
Autres ressources du patrimoine	43							
Autres	44		29 195	15 000	4 000	48 195	-3 854	44 341
	45	3 000	34 995	17 800	25 246	4 000	85 041	-3 854
	46	29 125	199 365	173 591	78 296	107 997	588 374	- 6 354
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	47							
FRAIS DE FINANCEMENT								
Dette à long terme								
Intérêts	48	63 000	2 000	88 043	61 386	6 500	220 929	220 929
Autres frais	49	12 000			1 000		13 000	13 000
Autres frais de financement								
Avantages sociaux futurs	50							
Autres	51	1 800			3 400		5 200	71
	52	76 800	2 000	88 043	65 786	6 500	239 129	71
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	53							

